

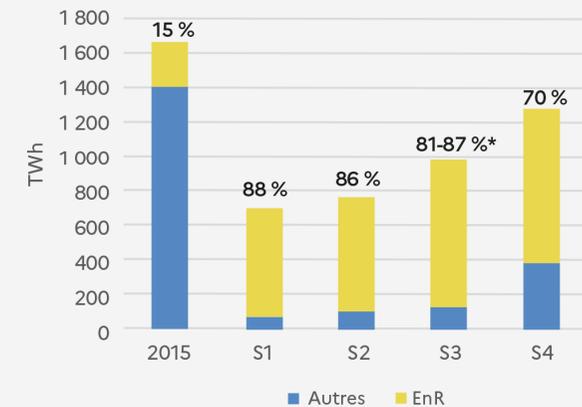
Fonds chaleur, quelles nouveautés en 2023?

Pôle Transition Énergétique –
ADEME Nouvelle Aquitaine

Chaleur renouvelable : d'importantes perspectives de développement d'ici à 2050

- **L'électricité devient le vecteur énergétique majoritaire.**
- **Dans tous les scénarios, baisse de la consommation de chaleur en 2050 (de 30 à 50%)**
- **Mais la part produite par les EnRs thermiques passe de 18 à plus de 50%.**
- **La part de chaleur distribuée par les réseaux augmente dans tous les scénarios,**
- **Mais une part prépondérante de chaleur est distribuée hors réseau.**

Consommation d'énergie et part des EnR dans la consommation finale brute d'énergie en 2015 et 2050



Perspectives de développement d'ici à 2050 : Jouer la complémentarité entre filières thermiques

Des tensions sur la biomasse :

- Biomasse agricole : alimentation (humaine et animale) / énergie / chimie verte
- Biomasse forestière : bois d'œuvre / bois d'industrie / bois énergie
- Biodéchets : compostage, combustion, pyrogazéification, biocarburants
- Et Stockage carbone/ adaptation

La combinaison de solutions décarbonées pour répondre aux besoins des usagers

Ex: unité de méthanisation + chaufferie biomasse + récupération de chaleur fatale dans une sucrerie

Ex: des systèmes combinés solaire thermique + granulés de bois dans des maisons individuelles,

Exemple ; solaire et stockage, géothermie...

La complémentarité des réseaux énergétiques

Les territoires disposent de nombreux réseaux énergétiques collectifs (chaleur, gaz, électricité) qui ont été conçus et installés de manière indépendante. En activant des synergies entre ces réseaux, cela permet de bénéficier de leurs avantages cumulés, chacun des réseaux apportant ses atouts spécifiques.

Fonds chaleur 2023

- 520 millions d'euros d'aide en 2023 (en sus des aides France 2030)
- Les conditions d'éligibilité

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://fondschaleur.ademe.fr/etes-vous-eligible/>. The page header includes the logos for 'FRANÇOISE' (Liberté, Égalité, Fraternité), 'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE', and 'CHALEUR' (EXPERTISE ET FINANCEMENT). A red banner at the top right displays the phone number '09 85 60 20 35' with the text 'Service & appels gratuits'. Below the header, a navigation menu contains 'ACCUEIL', 'FINANCEMENTS FONDS CHALEUR', 'A CHAQUE BESOIN SA SOLUTION', and 'ILS L'ONT FAIT'. A prominent red button asks 'ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE?'. The main content area features the breadcrumb 'Accueil > ETES-VOUS ÉLIGIBLE AU FONDS CHALEUR?' and a large heading 'ETES-VOUS ÉLIGIBLE AU FONDS CHALEUR?'. To the right of the heading is a photo of a smiling man wearing a headset. Further right are two buttons: a red 'Contactez-nous' button and an orange 'Test d'éligibilité' button.

Les conditions d'éligibilité

Dépendent des filières et de la taille des opérations



Biomasse



Géothermie



Récupération de
chaleur fatale



Solaire
thermique



Réseaux de
chaleur/froid



- **Collectivités/ tertiaire** : Production minimum de 1200 MWh/an d'énergie biomasse sortie chaudière ;
- Seuil inférieur possible si projet localisé sur un territoire : Contrat de chaleur territorial.
- **Industrie/ Agriculture** : Production de 1200 à 12 000 MWh/an biomasse (sortie C) , ***Pour les installations supérieures à ce seuil : BCIAT 2023.***

Points de vigilance :

- Ratio nombre d'heure de fonctionnement à puissance nominale | Production Biomasse en MWh/an) / (Puissance Biomasse en MW)] > 1 200 heures (ratio > 2 000 heures conseillé) ;
- Conditions spécifiques serres agricoles,
- Cogénération : seulement si auto consommation et vente électricité sur marché libre,
- Renouvellement d'installations de plus de 15 ans dans l'industrie et 20 ans dans le collectif/tertiaire,
- Utilisation de % minimums de plaquettes forestières.
- Retrouver le détail :

[Microsoft Word - CEF Installation biomasse énergie - 2023 \(ademe.fr\)](#)



- **Opérations éligibles** : Surface de capteurs solaires thermiques installée supérieure ou égale à 25 m²,
- Seuil inférieur possible si projet localisé sur un territoire : Contrat de chaleur territorial.
- Cas des piscines : Les projets doivent être dimensionnés sur la base des besoins ECS et l'eau de renouvellement des bassins, la production de la chaleur solaire thermique pourra être utilisée pour réchauffer l'eau des bassins de piscines, uniquement en cas de surplus de production.
- **Grande installation solaire thermique** : AAP à venir (surfaces supérieures à 500 m² ou 1 500m² si couplées à un réseau de chaleur.

Points de vigilance :

- Conditions d'éligibilité : Mise en service, suivi des performances, entretien et maintenance (métropole)
 - Une Mise en Service Dynamique suivant la démarche SOCOL devra être réalisée
 - Il est recommandé d'avoir un exploitant ayant suivi la formation « SOCOL Exploitant »
- Conditions spécifiques serres agricoles,



Les investissements éligibles (Création ou extension de plus de 200 ml, Seuil inférieur possible si projet localisé sur un territoire : Contrat de chaleur territorial.) :

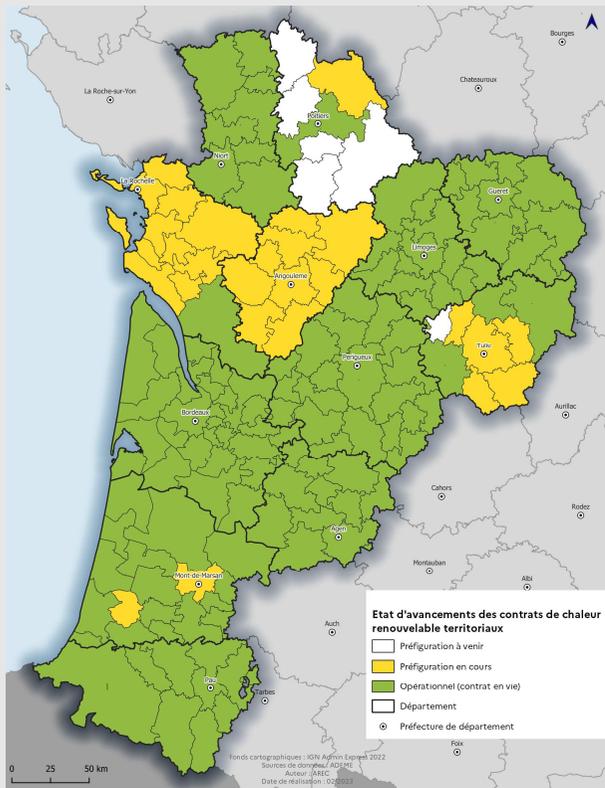
- Les réseaux assurant des services publics de distribution de chaleur ou de froid (la collectivité est autorité organisatrice) ;
- Les réseaux de chaleur au sens fiscal, c'est-à-dire ayant notamment pour caractéristique d'alimenter plusieurs sites ou bâtiments et de livrer sa chaleur ou son froid à au moins un abonné facturé ;
- Les réseaux techniques (pas de vente de chaleur ni de froid à un tiers)

Points de vigilance/ conditions d'éligibilité :

- Réalisation d'une étude de faisabilité ou d'un schéma directeur,
- Respect de l'exigence de la quote-part d'EnR&R dans le bouquet énergétique du réseau (65% pour la chaleur, 50% pour le froid) ;
- Respect de l'exigence sur la densité thermique minimum (1,5MWh/ml),
- Respect des exigences réglementaires
- Retrouver le détail :

[Conditions d'éligibilité et de financement Réseaux chaleur et froid - 2023 \(ademe.fr\)](https://ademe.fr/conditions-eligibilite-et-financement-reseaux-chaleur-et-froid-2023)

Pour les opérations en dessous des seuils Possibilité d'intervention via les contrats de chaleur territoriaux



Les opérateurs :

- Départements : 24, 33, 79,
- Syndicats d'énergie : 40, 47, 64 (Béarn), 23 (Creuse et est creuse), 87.
- Agglomérations/ EPCI : Pays Basque; Grand Poitiers, Brive, Haute Corrèze.

Pour les opérations en dessous des seuils Possibilité d'intervention via les contrats de chaleur patrimoniaux

Qui peut en bénéficier? Gestionnaire de patrimoine immobilier, privé ou public sur son patrimoine propre (ou dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée);) désireux de réaliser **au moins 3 installations** (quelle que soit la technologie utilisée leur taille). Au sein d'un contrat, il pourra être fait appel à une ou plusieurs ENR thermiques.

Pour Financer :

- des études préalables aux investissements ;
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- des investissements.

En savoir plus : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220328/contrat-patrimonial-developpement>

Un site Internet :



Mais aussi un référent ADEME à votre disposition :



Pôle Transition Énergétique

Recrutements en cours ; CM 17,24,47



Jérôme DANCOISNE
Directeur régional délégué
05 55 71 38 58 | jerome.dancoisne@ademe.fr

 <p>Éric AUFAURE Coordinateur de pôle Référént régional Bâtiment 05 56 33 80 26 eric.aufaure@ademe.fr</p>	 <p>Sylvestre BARANGER Référént régional Animation des chargés de mission « énergies renouvelables » 05 49 50 12 13 sylvestre.baranger@ademe.fr</p>	 <p>Alain MESTDAGH Référént départements 40, 64, + Solaire thermique + Énergies renouvelables électriques 05 56 33 80 29 alain.mestdagh@ademe.fr</p>
 <p>Frankie ANGEBAULT Référént départements 79 + Réseaux de chaleur urbains 05 49 50 12 19 frankie.angebault@ademe.fr</p>	 <p>Sean COQ Référént régional Plan de relance Décarbonation de l'industrie 05 56 33 80 13 sean.coq@ademe.fr</p>	 <p>Anne MIQUEL-RAGOT Référént départements 19, 87 + Contrats territoriaux de développement des énergies renouvelables thermiques 05 55 71 38 59 anne.miquel@ademe.fr</p>
 <p>Samuel ARDON Référént départements 16, 86 + Géothermie + Animation du réseau de conseils en énergie partagée 05 49 50 12 18 samuel.ardon@ademe.fr</p>	 <p>Anne LABADIOLE-CHASSAGNE Référént départements 33, + Grands comptes industriels et tertiaires 05 56 33 80 20 anne.labadiolechassagne@ademe.fr</p>	 <p>Émilie RABETEAU Référént départements 23, + Biomasse énergie 05 55 71 38 62 emilie.rabeteau@ademe.fr</p>

 Site de Limoges  Site de Poitiers  Site de Bordeaux